



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## cantines scolaires

Question écrite n° 23252

### Texte de la question

M. Emmanuel Hamelin attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'application de la circulaire du 25 juin 2001 relative à la composition des repas servis en restauration scolaire et à la sécurité des aliments. Cette circulaire prévoit d'inciter les entreprises de restauration scolaire à donner des règles et des informations sur la composition d'un repas équilibré. En effet, selon une étude, il semblerait que seulement 11,4 % des établissements scolaires (collèges et lycées) appliqueraient cette circulaire. Aussi il souhaiterait savoir s'il entend mettre en place des mesures de contrôle d'application de la circulaire du 25 juin 2001, et si oui dans quels délais. - Question transmise à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

### Texte de la réponse

Lors de sa communication sur la santé des jeunes en milieu scolaire faite en conseil des ministres du 26 février 2003, le ministre délégué à l'enseignement scolaire a mis l'accent sur la nécessité à la fois de prévenir les problèmes de surpoids et d'obésité chez les jeunes mais aussi de développer l'éducation nutritionnelle à l'école en cohérence avec le Plan national nutrition santé (PNNS) et en lien avec les familles. La restauration scolaire qui joue évidemment un rôle fondamental dans la promotion d'une alimentation équilibrée et sécurisée auprès des jeunes, a fait l'objet de dispositions particulières définies dans le cadre de la circulaire interministérielle du 25 juin 2001 relative à la composition des repas servis en restauration scolaire et à la sécurité des aliments. Deux ans après la publication de cette circulaire, il est apparu nécessaire au ministère de l'éducation nationale de réaliser une enquête auprès des écoles et des établissements scolaires afin d'établir un état des lieux et un contrôle sur l'application des recommandations préconisées dans celle-ci, notamment dans les domaines des besoins nutritionnels et de la sécurité alimentaire. A cette fin, un groupe de travail piloté conjointement par des représentants de la direction de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale et de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) vient d'être constitué afin de déterminer ensemble les différentes modalités à mettre en place pour réaliser cette enquête auprès d'un échantillon représentatif d'écoles et d'établissements scolaires dans le courant de l'année 2004.

### Données clés

**Auteur :** [M. Emmanuel Hamelin](#)

**Circonscription :** Rhône (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 23252

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 août 2003, page 6177

**Réponse publiée le :** 24 novembre 2003, page 9020